



COMMUNE DE SOLLIES-VILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :**En exercice : 19****Présents : 15****Votants : 16****OBJET :****Information du Maire
Décisions prises dans le
cadre de ses délégations
consenties par le Conseil
Municipal****N° 43 / 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 03 octobre à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de SOLLIES-VILLE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Nicolas GERARDIN, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 25/09/2024

Présents : Madame FOUASSE Bénédicte, Monsieur JOLY Philippe, Madame CHUI TI SING Liliane, Monsieur SABRIÉ Alain, Monsieur VINCENT Alain, Monsieur NOIROT Michel, Monsieur FRANCESCHI Alain, Madame VIVES Marie-Christine, Madame ADROVER Isabelle, Monsieur BROUSSAIS Jean-Jacques, Monsieur CASTEL Roger, Monsieur POURRET Jean-Michel, Monsieur OLIVIERI Paul, Madame RUSSEL Delphine.**Absent(s) ayant donné procuration :** Monsieur CODOGNO Jean-Michel à Monsieur CASTEL Roger.**Absentes excusées :** Madame M-Christine COURANT, Madame MASSUCCO Isabelle.**Absente :** Madame VIAENE Nathalie.**Secrétaire de séance :** Madame FOUASSE Bénédicte.

Conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la délibération n° 34 du 31 août 2020, Monsieur le Maire informe les membres des décisions qu'il a prises dans le cadre de ses délégations :

- Décision n° 05/2024 du 30 avril 2024, de confier le contrat de maintenance des postes informatiques de la mairie, de la médiathèque et du musée Jean Aicard à la société SYNEXIE à TOULON pour un montant annuel de 14 397.12 € TTC.
- Décision n° 06/2024 du 30 avril 2024, de solliciter une subvention de 36 192 € auprès du conseil départemental du Var pour l'acquisition et l'installation de 3 panneaux électroniques Polychrome Vidéo pour un montant de 45 240 € HT, conformément au bordereau de prix de ORIGINAL TECH France à VOURLÈS (69). La demande de subvention s'élève à 36 192 € soit 80 % du montant du projet.
- Décision n° 07/2024 du 06 mai 2024, de solliciter une subvention de 28 800 € auprès du conseil départemental du Var pour la réalisation des travaux de confortement du mur rempart ancien, pour un montant de 86 413.20 € TTC conformément au devis de la société TETRA à ETALANS (25). La demande de subvention s'élève à 28 800 € soit 40 % du montant de l'opération de 72 011 € HT.
- Décision n° 08/2024 du 22 mai 2024, de solliciter une subvention de 41 752 € auprès du conseil départemental du Var pour la réfection de 4 salles de classe de l'école primaire et du restaurant scolaire.
- Décision n° 09/2024 du 28 mai 2024, de signer la convention d'objectifs et de financement avec la CAF du Var et l'ODEL Var à TOULON pour la prestation de service Accueil de loisirs (ALSH) extrascolaire et le bonus territoire CTG.
- Décision n° 10/2024 du 21 juin 2024, fixant le montant de la redevance pour l'occupation du domaine public (RODP) par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité pour 2024. Celle-ci est fixée en tenant compte de l'évolution sur un an de l'indice ingénierie à partir de l'indice connu au 1^{er} janvier de cette année et publié au Journal Officiel, soit une évolution de 56.17 % par rapport au montant issu de la formule de calcul du décret précité.

... / ...

- Décision n° 11/2024 du 21 juin 2024, fixant le montant de la redevance pour l'occupation du domaine public (RODP) par les ouvrages de distribution, de transport de gaz et par les canalisations particulières de gaz qui occuperaient le domaine public communal dur au titre de l'année 2024. Celle-ci est fixée en tenant compte de l'évolution sur un an de l'indice ingénierie à partir de l'indice connu au 1^{er} janvier de cette année et publié au Journal Officiel, soit une évolution de 42 % par rapport au montant issu de la formule de calcul du décret précité.
- Décision n° 12/2024 du 26 juin 2024, acceptant l'avenant n° 1 présenté par la société COLAS dans le cadre du marché de travaux de voirie, lot n° 1 : aménagement d'un cheminement piétonnier de la Burlière, d'un montant de – 5 659.92 € TTC correspondant aux travaux en plus et en moins-values du lot n° 1. Le nouveau montant du marché est de 132 131.76 € TTC.
- Décision n° 13/2024 du 26 juin 2024, acceptant l'avenant n° 1 présenté par la société COLAS dans le cadre du marché de travaux de voirie, lot n° 2 : requalification du parking du pôle médical, d'un montant 3 585.12 € TTC correspondant aux travaux en plus et en moins-values du lot n° 2. Le nouveau montant du marché est de 57 134.04 € TTC.
- Décision n° 14/2024 du 09 juillet 2024, confiant à la société Compagnie des Eau et de l'Ozone pour leur établissement à LA GARDE, l'entretien des 59 poteaux d'incendie (poteau ou bouche) situés sur le domaine public de la commune et en domaine privé. Le prestataire percevra une rémunération d'un montant de 47 € HT par appareil et par an. La durée de la convention est fixée à 3 ans.
- Décision n° 15/2024 du 10 juillet 2024, confiant à la société SERAFEC située à LA VALETTE DU VAR – Domaine Sainte-Claire, rue André Ampère et représentée par Mme Natacha GARCIA, Responsable après-vente et agissant dans le cadre de son activité professionnelle, l'entretien des équipements et appareils utilisés au restaurant scolaire. La redevance annuelle forfaitaire de base est fixée à 1 260 € TTC. Le contrat est conclu pour une durée d'un an, il est reconduit par reconduction expresse aux mêmes conditions.
- Décision n° 16/2024 du 11 juillet 2024, confiant à la société ERYMA GROUPE SOGETREL située à GRASSE – 22 avenue Joseph Honoré Isnard, par l'intermédiaire du SICTIAM dans le cadre du marché de la vidéoprotection, le maintien en conditions opérationnelles de matériels et logiciels de vidéoprotection pour les caméras installées à St-Loup et à La Burlière (stade). Le montant est fixé à 1 479.65 € TTC, la durée est fixée à un an.
- Décision n° 17/2024 du 18 juillet 2024, attribuant le marché de travaux pour la réfection du mur rempart au village à la SAS TETRA – ZA La Croix de Pierre – ETALANS (25) pour un montant de 86 413 € TTC.
- Décision n° 18/2024 du 19 juillet 2024, acceptant l'offre faite par le groupement d'entreprises Ligne & Sens – EDEN MAP d'un montant de 9 171.80 € TTC, dans le cadre du SICTIAM pour la remise aux normes de l'adressage. La contribution de la commune au SICTIAM pour l'accompagnement et le pilotage de ce projet s'élève à 700 €.
- Décision n° 19/2024 du 10 septembre 2024, sollicitant une subvention de 11 618 € auprès du conseil départemental du Var pour l'acquisition et l'installation de 14 postes informatiques à la médiathèque.

Le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte de la décision prise par le Maire.

Pour extrait conforme au registre

Fait et délibéré à Solliès-Ville,
Les jour, mois et an susdits

Le Maire,
Nicolas GERARDIN



Certifié exécutoire compte tenu :

- de la transmission en Préfecture le - 4 OCT. 2024
- de la publication le - 7 OCT. 2024